

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Conformément aux articles R 511-64, R 511-69 et R 512-5 du Code Rural (livre 5),

Dans le cadre de la dématérialisation engagée par le fonds d'assurance formation VIVEA, je soussigné, Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Etablissement public dont le siège est situé à 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE,

Donne délégation à

**Madame Anne BRONNER, Directrice Générale** de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du Président de la Chambre régionale d'agriculture et sous sa responsabilité tous actes en lien avec le fonds d'assurance formation VIVEA en qualité de « représentant légal » ;

**Madame Delphine FOUCHARD, Chef de service « Economie – Entreprises – Filières animales »** de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale de la Chambre régionale d'agriculture et sous sa responsabilité tous actes en lien avec le fonds d'assurance formation VIVEA en qualité de « Délégué ».

Fait à Bretenière, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture  
Bourgogne Franche-Comté



Christian DECERLE